

À Veynes, 29 juillet 2026

Comité d'Intérêt de Quartier de La Joue
du Loup
Résidence du Viellaret
La Joue du Loup
05250 LE DÉVOLUY

Nos références : SE-CGT-ON – D 369 / 2026

Objet : Documents administratifs

Monsieur,

Par courrier en date du 20 juillet 2026, vous nous demandez la communication de certains documents administratifs, à savoir :

- Les relevés de collecte des ordures ménagères à la Joue du Loup.

Nos colonnes ne sont pas équipées de sondes de remplissage et nos camions ne disposent pas d'un système de pesée embarquée. Nous ne possédons donc pas de relevés spécifiques à ce secteur. La pesée effectuée en fin de tournée comptabilise les déchets collectés sur la commune du Dévoluy, ainsi que sur la commune de Montmaur et certains points de collecte de Veynes.

- Les plannings prévisionnels de collecte.

La station de la Joue du Loup est collectée selon les modalités suivantes :

- les lundis et vendredis du 15 juillet au 31 août ;
- sept jours sur sept pendant les vacances de fin d'année et les quatre semaines des vacances d'hiver, puis cinq jours par semaine durant la période d'ouverture de la station ;
- un jour par semaine en automne et au printemps.

- Les bons d'intervention ou comptes rendus d'entretien.

L'entretien et le nettoyage des points d'apport volontaire sont réalisés en régie. Il n'existe donc ni bons d'intervention ni comptes rendus d'entretien.

Maison du Territoire Buëch-Dévoluy
La Mèretière 7 rue de la Tuilerie 05400 Veynes Tél : 04 92 58 02 42 accueil@ccbd.fr www.ccbuechdevoluy.fr

- Les rapports ou fiches d'intervention relatifs à la condamnation des points d'apport volontaire.

Nous ne disposons d'aucun rapport ni d'aucune fiche d'intervention concernant ces opérations, ni d'aucun document relatif au déplacement des colonnes aériennes.

L'implantation des colonnes semi-enterrées actuelles a été choisie et réalisée par la Communauté de communes du Dévoluy avant la fusion intervenue en 2017. Nous ne disposons d'aucune étude ni d'aucun sondage relatif à ces implantations.

La réhabilitation, la mise aux normes ou la suppression de certains points d'apport volontaires actuels, ont été définis en concertation avec la commune du Dévoluy. Ces aménagements seront réalisés avant l'ouverture de la station.

Nous restons à votre disposition pour toute précision complémentaire.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

Le Président

Serge EYSSERIC

